

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU SYNDICAT MIXTE
DU BASSIN VERSANT DU TARN-AMONT

DE_2018_070

Mission d'animation 2019 du SAGE Tarn-amont

L'an deux mille dix-huit et le onze décembre, le comité syndical, dûment convoqué, s'est assemblé au nombre prescrit par la loi à Florac, sous la présidence de Jean-Luc AIGOUY.

Étaient présents : Jean-Luc AIGOUY, Claude ALIBERT, Gil CLOIX, Henri COUDERC, Sylvain GOUBY, Hubert GRANIER, Serge GRASSET, René JEANJEAN, Madeleine MACQ, Pierre PANTANELLA, Guy PUEL, Jean-Claude SALEIL, Régis VALGALIER

Étaient représentés : Paul DUMOUSSEAU par Hubert GRANIER, Bernard POURQUIÉ par Claude ALIBERT, Gérard PRÊTRE par Guy PUEL

Secrétaire de séance : Madeleine MACQ

Date de convocation : 04 décembre 2018

Délégués du comité syndical		
En exercice : 20	Présents : 13	Pouvoirs : 3
Résultat du vote		
Pour : 16	Contre : 0	Abstention : 0

À l'unanimité, le comité syndical, après avoir délibéré,

Vu les statuts du syndicat mixte et notamment ses compétences relatives à la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques, en particulier pour animer et assurer la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques, s'exerçant dans le cadre d'outils tels que notamment le schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) ;

Vu l'arrêté n°2015349-0001 des préfets de l'Aveyron, du Gard et de la Lozère en date du 15 décembre 2015, portant approbation du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) du Tarn-amont ;

Considérant la mission d'animation du SAGE Tarn-amont, indispensable sur le territoire compte-tenu des enjeux touristiques et environnementaux majeurs des rivières du bassin, dont la maîtrise d'ouvrage a été assurée pendant de nombreuses années par le Syndicat mixte du Grand Site des gorges du Tarn, de la Jonte et des causses, et qui est assurée depuis le 1^{er} avril 2018 par le Syndicat mixte du bassin versant du Tarn-amont ;

Établit la programmation de l'animation 2019 du SAGE du Tarn-amont comme suit :

Coordination générale du syndicat mixte :

- Organisation du fonctionnement de l'assemblée délibérante, des commissions, des unités géographiques et des services du syndicat... ;
- Élaboration et suivi du budget ;
- Finalisation des transferts comptables des anciens syndicats de rivières au SMBVTA, en lien avec la Trésorerie de Florac (nouveau centre de rattachement du SMBVTA à compter du 1^{er} janvier 2019) ;

Animation de la commission locale de l'eau (CLE) et des instances associées :

- Suivi du renouvellement de la composition de la CLE par la DDT de Lozère (échéance : 30 avril 2019) ;
- Organisation et animation des réunions de la CLE et de son bureau (élections du président, des vice-présidents et des membres du bureau au printemps) ;

SOUS-PREFECTURE DE FLORAC
Date de réception de l'AR: 21/12/2018
048-200080547-20181211-DE_2018_070-DE

- Étude des dossiers soumis à l'avis de la CLE, organisation et animation de réunions du bureau de la CLE le cas échéant et formulation de réponses ;
Mise en œuvre des mesures « organisationnelles » du SAGE :
- Participation à la finalisation du dossier définitif du projet de contrat de rivière 2019-2023 du Tarn-amont et à la présentation du document en commission de planification du comité de bassin Adour-Garonne ;
- Poursuite de l'installation du SMBVTA en tant que nouvelle structure porteuse du SAGE, du projet de contrat de rivière, du Papi d'intention et des programmes pluriannuels de gestion des cours d'eau (PPG) ;
- Gestion des conventions avec les communautés de communes non-membres du SMBVTA et impulsion de leur adhésion pour qu'elle soit effective au 1^{er} janvier 2020 ;
- Suivi de la création du Syndicat mixte du bassin versant Tarn-Dourdou-Rance, prévue au 1^{er} janvier 2020 ;
- Échanges avec les autres syndicats mixtes du bassin versant Tarn-Aveyron ;
Participation à la mise en œuvre des actions opérationnelles du SAGE :
- Suivi de l'étude sur les réseaux de l'agglomération d'assainissement de Florac (problématique eaux usées / eaux pluviales) ;
- Appui aux collectivités compétentes pour l'amélioration qualitative et quantitative de l'alimentation en eau potable du secteur du Causse Noir (commune de Meyrueis (CCGCC au 1^{er} janvier 2020) / SIAEP du Causse Noir) ;
- Participation à la campagne de communication et aux suivis de l'état du Tarn vis-à-vis des risques liés aux cyanobactéries ;
- Élaboration d'une synthèse des connaissances en matière de gestion quantitative de la ressource en eau sur le Tarn-amont (besoins des usages (prélèvements) / besoins des milieux (ressource disponible)) ;

Établit le coût prévisionnel de la mission d'animation du SAGE Tarn-amont en 2019 à 63 000,00 euros (frais de personnel, de structure, etc.) ;

Fixe le plan prévisionnel de financement de la mission d'animation du SAGE Tarn-amont en 2019 comme suit :

- Agence de l'eau Adour-Garonne : 44 100,00 euros (70%),
- Conseil régional Occitanie : 6 300,00 euros (10%),
- Autofinancement : 12 600,00 euros (20%) ;

Précise que l'autofinancement de la mission sera entièrement mutualisé en tant qu'opération concernant l'ensemble du bassin versant du Tarn-amont (fonctionnement général), et pris en charge par les communautés de communes du bassin selon les modalités de participations financières des membres du syndicat mixte définies par délibération du comité syndical ;

Autorise le président à rechercher et solliciter les aides nécessaires pour le financement de cette mission, ainsi qu'à fixer le plan de financement définitif ;

Autorise le président à signer toutes pièces se rapportant à cette opération.

Ainsi fait et délibéré à Florac, les jours, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures.

Le président, Jean-Luc AIGOUY



Acte rendu exécutoire
après dépôt en préfecture
le 21 / 12 / 2018
et publié ou notifié
le 21 / 12 / 2018

SOUS-PREFECTURE DE FLORAC
Date de réception de l'AR: 21/12/2018
048-200080547-20181211-DE_2018_070-DE